

Conseil Municipal du 16 octobre 2019

Décisions du Maire :

du 26 juillet 2019 : Signature d'une décision du Maire avec la société Alexandre DUMONT MANAGEMENT de Paris dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019.

du 4 septembre 2019 : Signature d'une décision du Maire avec la société TRANSPORTS DUBOIS LOCATION de Veigne dans le cadre du salon du Livre Jeunesse 2019 - Exposition Etrange parade # 1 de Benjamin Lacombe.

du 5 septembre 2019 : Signature d'une décision du Maire pour virement de crédit au budget afin d'assurer le financement de travaux au stade.

du 12 septembre 2019 : Signature d'une décision du Maire avec l'agence ALTEREO de Saint-Laurent-Blangy pour la réalisation d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration des orientations d'aménagement du secteur sud-ouest.

du 30 septembre 2019 : Signature d'un marché public avec la société SBT COLOMBARIUMS de Longfosse pour la fourniture et pose de columbarium - 9 concessions – 2 stèles de remarques au cimetière de Saint-Laurent-Blangy.

Le conseil municipal a :

- voté la décision modificative N°2 du budget 2019.
- autorisé la cession d'un terrain communal situé à Saint-Laurent-Blangy rue Laurent Gers à M. et Mme BASDEVANT William et Dorothée.
- autorisé la désaffectation et le déclassement d'un espace vert situé résidence la Semoy.
- autorisé la désaffectation et le déclassement d'un espace vert situé rue de Valençay.
- autorisé la demande de fonds de concours communautaire pour l'aménagement d'un bâtiment de restauration scolaire en liaison froide et extension du préau de l'école Lenglet.
- autorisé la mise en place d'un dispositif pour accompagner les ambitions des jeunes immercuriens.
- modifié le règlement de la structure multi-accueil Les Capucines.
- autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Relais Intercommunal Petite Enfance Les Capucines.
- décidé l'organisation d'un séjour neige.
- autorisé la signature d'une convention colonie avec la CAF d'Arras pour le développement et l'amélioration des centres de vacances.
- autorisé les remboursements d'accueil de loisirs 2019.
- fixé les tarifs de la restauration adulte.
- autorisé l'instauration du télétravail dans les services municipaux.
- accordé une aide exceptionnelle de Noël aux agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et de remplacement.
- créé un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
- approuvé le plan de formation du personnel communal.